



InfoAVA

mail

n° 52

19 rue du Gros Tertre
22 370 Pléneuf-Val-André
ava.pleneufvalandre@wanadoo.fr
www.avapva.com

3 août 2016

L'Amirauté, ensemble patrimonial. Refus de déclassement « espace boisé » du parc.

L'Assemblée générale du 13 août 2015 avait pris à l'unanimité moins 6 abstentions la décision spéciale suivante (voir Compte rendu *InfoAVA* n°45 du 22.08.15) :

donne mandat au Conseil d'administration :

- **de poursuivre son action d'opposition au retrait du parc de l'Amirauté de son classement « espace boisé » dans le PLU en vigueur;**
- **de demander que la procédure d'autorisation de démolition pour les bâtiments inscrits à l'inventaire patrimonial de la commune, telle qu'elle est actuellement prévue dans le projet de révision du PLU, soit renforcée en sorte que la démolition du bâtiment de l'Amirauté ne puisse pas être autorisée sans une consultation de la population offrant des garanties procédurales satisfaisantes ;**
- **de demander la publication des études qui ont conduit à l'établissement des linéaires commerciaux, et que, dès à présent, soit corrigé le linéaire commercial le long du parc de l'Amirauté pour le ramener à la limite de la place sans aucune emprise sur le parc.**

En conclusion des débats sur cette proposition de décision,

- il avait été rappelé que la position de l'AVA n'avait jamais été de s'en tenir à une position indiscutable de sauvegarde du bâtiment de l'Amirauté, ni, aujourd'hui, à une référence formelle exclusive et fermée à la loi pour la partie de l'espace « Amirauté » classée « espace boisé », qu'elle a toujours demandé que cet espace soit traité comme un ensemble constituant une valeur patrimoniale majeure au cœur de la station ;
- et il avait été décidé de constituer, avec les sociétaires prêts à y participer, un groupe de réflexion sur ce qui pourrait être proposé à la municipalité pour l'avenir du bâtiment dans le cadre de la revalorisation de l'ensemble patrimonial dont il occupe le centre.

Animé par Michel Pinel, ce groupe de réflexion s'est constitué dès le lendemain de l'assemblée générale et il s'est mis aussitôt à la tâche, en concertation permanente avec les représentants de la mairie ; il en a été rendu compte dans un rapport d'étape mis sur notre site Internet.

C'est à cette action que nous devons la visite du parc, le 19 avril 2016, par un spécialiste du patrimoine arboré, Mikael Jézégou, en présence du maire-adjoint chargé du Tourisme.

Le compte rendu de cette visite, établi par Mikael Jézégou, est d'un très grand intérêt pour la suite des réflexions, des travaux d'élaboration et de mise au point du projet portant sur l'ensemble du patrimoine « Amirauté » ; nous souhaitons le voir reprendre par la municipalité ; il est reproduit *in fine* intégralement.

Parallèlement, l'exécution du mandat rappelé ci-dessus avait été remis en cause par :

- la décision de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) du 29 octobre 2015,
- et la décision du Conseil municipal du 22 décembre 2015 de lancer une opération d'aménagement du cœur de la station,

dont le n°49 *InfoAVA/mail* avait rendu compte.

Les décisions prises par le Conseil municipal du 22 décembre 2015 sont les suivantes :

**« - de valider le lancement d'une opération d'aménagement du cœur de station « comprenant la réhabilitation du bâtiment de l'Amirauté, de son parc et de ses abords « immédiats constitués par le complexe de tennis et le parking ;
« - d'autoriser le maire à lancer une consultation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « (AMO) permettant de définir les usages du futur bâtiment réhabilité, d'étudier la « faisabilité du projet et d'en élaborer le programme détaillé. »**

Elles paraissaient mettre exactement en œuvre les engagements pris par le maire et son adjointe Urbanisme au cours des débats de la CDNPS (voir n°49 *InfoAVA/mail* cité plus haut).

Nous avons alors été assurés qu'à l'égard de ce grand projet, la concertation serait réelle et qu'à chaque étape de son élaboration la population serait informée et appelée à donner ses avis sur les options qui seraient présentées.

Nous avons pris acte avec satisfaction des décisions du Conseil municipal et des engagements pris à l'égard de la concertation et de la consultation de la population.

Nous avons donné à la municipalité et à nos concitoyens l'assurance de notre parfaite participation à l'élaboration de ce grand projet dans le schéma retenu par la municipalité.

Nous avons malheureusement constaté :

- que l'étude de ce grand projet tardait à démarrer ;
- que, de ce fait, le projet d'aménagement du parc, étant encore loin d'être élaboré, n'avait pas pu être soumis à la CDNPS, ni intégré au règlement du projet de PLU, comme demandé par celle-ci (voir *La Lettre de l'AVA* n°59 – 1^{er} semestre 2016 l'article concernant la révision du PLU et les interventions à l'enquête publique).

En conséquence nous sommes conduits aujourd'hui à reprendre notre position de refus ferme au déclassement du parc « espace boisé ».

Compte rendu et conclusions de la visite du parc de l'Amirauté par Mikael Jezégou.

*Compte-rendu de la visite du 19 avril 2016
PARC DE LA VILLA CHARNER
PLÉNEUF VAL ANDRÉ*



A la demande de Monsieur Jacky PALLU en lien avec la municipalité de PLÉNEUF VAL ANDRÉ (M. Pascal PELLAN) et l'association AVA (Michel PINEL), une visite du Parc de la Villa Charner a été réalisée le 19 avril 2016.

L'objectif de cette visite était de dresser un aperçu sanitaire et historique du patrimoine arboré du parc ainsi que des perspectives d'aménagement et de gestion.



• État des lieux

Ce parc, d'environ 1,5 hectare, aurait été planté à la fin du XIX^e siècle. Il est associé à la Villa Charner, l'une des premières constructions de la station balnéaire.

Situé au cœur de la ville, il constitue une coulée verte reliant l'hyper centre (et la plage) aux quartiers périphériques.

Le patrimoine arboré est, de manière assez simpliste, constitué de deux générations d'arbres.

Une première a été plantée d'essences exotiques, très en vogue vers la fin du XIX^e siècle. Le tableau ci-dessous reprend la liste des espèces rencontrées.

<i>Essence</i>		<i>Origine</i>
<i>Nom français</i>	<i>Nom latin</i>	
<i>Cyprès de Lambert</i>	<i>Cupressus macrocarpa</i>	<i>Baie de Monterey – Californie Introduction en Europe en 1838</i>
<i>Pin Laricio de Corse</i>	<i>Pinus nigra laricio var corsicana</i>	<i>Corse Diffusion sur le continent vers la fin du XIX^e siècle</i>
<i>Palmier chanvre</i>	<i>Trachycarpus fortunei</i>	<i>Japon Introduit en Europe en 1830</i>
<i>Marronnier d'Inde</i>	<i>Aesculus hippocastanum</i>	<i>Albanie et Nord de la Grèce Introduit à Paris en 1615</i>
<i>Robinier faux acacia</i>	<i>Robinia pseudocacia</i>	<i>Amérique du Nord Introduit à Paris en 1601</i>
<i>Platane hybride</i>	<i>Platanus hybrida</i>	<i>Croisement du platane occidental avec le platane oriental au courant du XVI^e siècle</i>

Ces arbres exotiques constituent de magnifiques sujets au port élancé et aux dimensions peu communes, Certains cyprès de Lambert et pins Laricio ont des circonférences dépassant les 4 m de tour. A l'exception de quelques sujets parmi lesquels un cyprès de Lambert dépérissant au nord des terrains de tennis, les arbres présentent un bon état sanitaire et mécanique. Ces différents sujets commencent à offrir une architecture d'arbres vétérans. On le perçoit notamment sur les pins et cyprès qui possèdent une architecture en forme de table (port tabulaire). Sur le plan historique, ces plantations d'agrément témoignent de la mode de l'exotisme très en vogue vers la fin du XIX^e siècle. Elles évoquent la respectabilité et la réussite souhaitées par le créateur de la Villa Charner.

Parallèlement, d'autres plantations de première génération sont venues confortées cet exotisme. On y retrouve principalement du tilleul et de l'if. Cette seconde palette végétale se retrouve assez classiquement dans les parcs français de l'époque. Parmi ces derniers, on peut noter un très bel if près de la chapelle ainsi qu'un tilleul élancé à l'est du parc. La première essence symbolise l'arbre sacré celte incarnant plusieurs mythes autour de la religion et du souvenir. Le second symbolise l'arbre du savoir, de la guérison et de l'hospitalité.

Au regard de ces différents éléments, cet ensemble d'arbres centenaires constitue sans aucun conteste, un parc tout à fait remarquable. Peu de villes disposent d'un tel patrimoine arboré, dans leur hyper centre.

Parallèlement à ces arbres de première génération, d'autres essences ont été introduites ou semées naturellement parmi lesquelles : érable sycomore, laurier sauce, if; ... Ils sont également en bon état sanitaire. Sur le plan paysager, ces arbres essentiellement persistants, forment un écran dense ne permettant pas de dégager des perspectives vers la villa ainsi que vers les arbres de première génération. Ils mériteraient d'être éclaircis.

• Synthèse

Ce parc de la Villa Charner constitue, de manière indéniable, un atout pour la ville de PLÉNEUF VAL ANDRÉ. Sa situation en fait une coulée verte originale au cœur de la ville. Le patrimoine arboré centenaire est tout à fait remarquable.

Il témoigne de la mode de l'exotisme caractéristique de la fin du XIXème siècle. Il est étroitement associé à l'histoire de la Villa Charner. Les sujets préexistants présentent une architecture, un développement et une diversité botanique peu communs. Il constitue à ces titres un fort potentiel d'aménité pour les Pléneuvien.

• Perspectives

La requalification de la Villa Charner doit intégrer la mise en lumière de ce parc « oublié ».

Cette dernière doit passer par :

- une cartographie détaillée des différents arbres : essence, diamètre, hauteur, état biomécanique*
- une réflexion / sur les arbres à maintenir sur le plan biomécanique et paysager en lien avec l'aménagement des cheminements et la mise en place de nouvelles perspectives,*
- une consultation publique sur l'aménagement et les usages potentiels de ce parc,*
- la mise en place d'une gestion pérenne pour les arbres de première génération à conserver.*

Ils sont en effet sensibles à d'éventuels travaux lourds ou compactage : Il est recommandé d' établir des périmètres de protection par mulehing ou- plantation de couvres-sols, pas d'engrais, pas de désherbage chimique, pas d'élagage drastique, ... Pour ce faire, il pourrait être intéressant de se rapprocher du CAUE, d'écoles de paysage ou de visiter des parcs similaires comme ceux de Rohannec'h (SAINT BRIEUC), de la Belle Issue à ETABLES SUR MER ou du Jardin Anglais à DINAN.

Le Technicien forestier,

M. JEZEGOU

Nous remercions vivement monsieur Jézégou de sa contribution et nous souscrivons entièrement aux conclusions qu'il présente.